



DANS SA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer l'autorisation simple à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la propriété de M. Eladio German, Le Vieux Bourg 20A

A pris note

- Du résultat du contrôle radar « sympathique » qui a été effectué au Ch. de la Crosette du 30 octobre au 08 novembre 2017 et qui montre que le V85 est à 28 km/h et la vitesse maximale relevée est à 50 km/h.

La municipalité